Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260409-D20260408-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 28
votants : 29

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf quinze minutes, le neuf avril, le Conseil municipal de la Ville de GOUESNOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Maxime Herlédan, Maire.

Objet :
2026-04-08
Désignation représentant
CA BMA SPL

Date de convocation du Conseil municipal :
1er avril 2026

PRÉSENTS : M. HERLÉDAN, M. SALAÜN, Mme TINÉVEZ, M. QUENTEL, Mme LECOMPTE, M. COMBROUX, Mme EVEN, M. BOURAYA, Mme CLOAREC, M. DA FONSECA, Mme BARILLEC, M. CHEVAL, Mme ARPHEXAD, M. BLEUNVEN, Mme LALÇON, M. POCHAUVIN, Mme FAGOT, M. JOLY, Mme DIVERRES, M. POULIQUEN, Mme LE MEUR, Mme VANZÉE-LE BRIS, Mme COTTON - KERSIMON, M. PAUGAM, M. QUÉRÉ, Mme LE PAGE, Mme GESTIN, M. CHEVÉ.

Absent ayant donné procuration :
M. BICREL procuration à M. POULIQUEN

Absents :

Secrétaire de séance :
Mme CLOAREC

Certifié exécutoire
Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

BV

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260409-D20260408-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

DÉLIBÉRATION N° 2026-04-08

Administration générale

BREST MÉTROPOLE AMÉNAGEMENT SPL DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE GOUESNOU AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE BREST MÉTROPOLE AMÉNAGEMENT

Rédacteur : Thomas Even
Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est proposé au Conseil municipal de désigner son représentant au conseil d'administration de Brest Métropole aménagement Société publique locale (BMa SPL) et d'autoriser ledit représentant à accepter toutes les fonctions qui pourraient lui être confiées au sein de BMa SPL (présidence, vice-présidence, membres titulaires ou suppléants de commissions, etc.).

Le Conseil municipal a approuvé par délibération du 12 décembre 2018 le principe de l'entrée de la Ville de Gouesnou au sein de BMa SPL.

Conformément à la composition du conseil d'administration issue des statuts de la SPL, il convient de procéder à la désignation d'un représentant de la Ville de Gouesnou.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal :

- De décider de déroger au scrutin secret pour procéder à la désignation du représentant de la Ville de Gouesnou au sein du conseil d'administration de Brest Métropole aménagement Société publique locale (BMa SPL) ;
- De désigner Maxime Herlédan, représentant de la Ville de Gouesnou au conseil d'administration de ladite société ;
- D'autoriser ledit représentant à accepter toutes les fonctions qui pourraient lui être confiées au sein de ladite société (présidence, vice-présidence, membres titulaires ou suppléants de commissions, etc.).

Avis de la commission plénière du jeudi 2 avril 2026 : Favorable à l'unanimité

Décision du Conseil municipal : Favorable à l'unanimité

Pour extrait conforme,
À Gouesnou, le 9 avril 2026

La secrétaire de séance,

Brigitte Cloarec

Le Maire,

MAIRIE DE GOUESNOU 29850

Maxime Herlédan